

# LES ACTEURS

## & leurs rôles



### Le Maire

Le maire détient un ensemble de compétences en matière de gestion des risques naturels. Il est chargé de développer le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), essentiels pour préparer la population aux dangers potentiels.

En cas de crise, le maire assume le commandement des opérations de secours dans sa commune, en déployant des mesures immédiates pour protéger et sauvegarder les habitants (l'alerte et la coordination des actions de sauvegarde). Enfin, il joue un rôle essentiel dans l'évaluation des interventions passées afin d'améliorer la gestion des crises futures.

### Le Préfet

Le préfet joue un rôle central et déterminant dans la gestion des risques naturels, notamment lorsque les conséquences d'une catastrophe dépassent les capacités d'une commune. Il prend en charge la direction des opérations de secours (DOS) et devient l'autorité compétente lorsque la crise dépasse les limites d'une commune ou implique plusieurs municipalités, ou encore lors de la mise en œuvre du plan ORSEC.

Sa responsabilité principale est la coordination des actions de secours et de protection civile, impliquant divers acteurs tels que les services de secours, les forces de l'ordre, les autorités locales et les associations de secouristes. De plus, il est chargé de mettre en place des plans de secours adaptés à la situation, comme le plan ORSEC pour les catastrophes naturelles, et de mobiliser les ressources nécessaires pour y faire face efficacement.

# LES ACTEURS

## & leurs rôles



### Le préventeur des intercommunalités

Le préventeur des risques naturels, situé au niveau de l'intercommunalité, est un nouvel acteur, au positionnement et au rôle stratégiques, dans la gestion proactive des risques sur le territoire communautaire.

Son intervention s'étend à plusieurs niveaux, notamment au niveau de :

- la planification des interventions en cas de catastrophe;
- la mise en place de dispositifs de prévention;
- la coordination des différents acteurs et ressources impliqués.

En agissant en amont, ce préventeur contribue à renforcer la résilience des communautés face aux risques liés à l'eau, tels que les inondations ou les sécheresses.

Son rôle de coordination est essentiel pour garantir une réponse efficace et harmonisée en cas d'urgence, en mobilisant les services municipaux, les services de secours, les autorités locales et les partenaires externes. De plus, en sensibilisant activement les populations locales aux risques naturels et en promouvant des comportements préventifs, le préventeur contribue à réduire les impacts des catastrophes et à protéger la vie et les biens des habitants.

Enfin, en travaillant sur des solutions adaptées aux spécificités de chaque zone d'intervention, ce nouvel acteur favorise une gestion plus efficace de la prévention des risques naturels. Il joue un rôle clé dans la construction d'une communauté plus résiliente et mieux préparée aux défis environnementaux.

# LE DICRIM

Un document fait pour  
la population



## Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de sensibilisation et d'information élaboré et mis en place au niveau communal, par le maire.

Son objectif principal est d'informer les citoyens des risques majeurs auxquels ils peuvent être confrontés dans leur commune, ainsi que des mesures de prévention et de protection à adopter en cas d'urgence.

Voici quelques points clés sur le DICRIM :

- Le DICRIM contient des informations sur les différents types de risques majeurs présents dans la commune. Il détaille également les conséquences potentielles de ces risques sur les personnes, les biens et l'environnement.
- Le document fournit des conseils pratiques sur les mesures à prendre pour se prémunir contre ces risques, comme l'adoption de comportements sécuritaires, la mise en place de dispositifs de protection des habitations, ou encore la constitution d'un **kit d'urgence**.
- Le DICRIM informe sur les systèmes d'alerte disponibles dans la commune, ainsi que sur les consignes à suivre en cas d'alerte ou d'évacuation. Il peut également indiquer les lieux de regroupement ou les points de secours prévus en cas d'urgence.

Ce document stratégique est rendu accessible à l'ensemble de la population de la commune, généralement par le biais de publications sur le site internet de la mairie, de distributions lors d'événements publics, ou encore d'affichages dans les lieux stratégiques de la commune.



# LE KIT

## de survie

# PLUIE-INONDATION

RADIO, LAMPE DE POCHÉ AVEC PILES DE RECHANGE, BOUGIES...

J'AI TOUJOURS UN KIT DE SÉCURITÉ  
CHEZ MOI, À PORTÉE DE MAIN.



## POURQUOI ?

En cas d'inondation, les réseaux d'eau courante, d'électricité et de téléphone peuvent être coupés pendant plusieurs jours. Il est donc important de se préparer à vivre en autonomie pendant quelques jours.

Le kit de sécurité doit être placé dans un endroit facile d'accès afin de pouvoir le récupérer le plus rapidement possible.

## POUR QUI ?

Il est destiné aux personnes situées dans des zones soumises au risque inondation.

## PAR QUI ?

- Par la commune ou l'intercommunalité  
Deux options de distribution :
  1. Récupération dans un lieu de collecte ;
  2. Distribution à domicile.
- Par les habitants, en suivant les recommandations du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire :

